



Projet éolien du Chêne Caudet

Comité de projet

15 septembre 2025



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07

CADRE DU PROJET

LOCALISATION DU PROJET

IMPACTS POTENTIELS

OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES
DU PROJET

ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET
COUT PREVISIONNEL

CARACTÉRISTIQUES DES
EQUIPEMENTS

RACCORDEMENT ENVISAGÉ

Intervenants



Membres du Comité de pilotage

- Emmanuel Brillot – PERICLES
- Philippe Branchereau – EOLA
- Mathilde Leharle – SEM EnR44
- Pascal Cluseau – Mairie de Loireauxence
- Thomas Tenailleau & Marie-Pauline Le Berre – VALOREM



L'ENERGIE D'AGIR



LE CADRE DE LA
REUNION

LE CADRE DE LA REUNION

Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

« 1° Les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées définie à l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement ;

« Art. R. 211-7.-Le comité de projet est composé :

- « a) Du porteur de projet ;
- « b) D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet d'installation de production d'énergies renouvelables ;
- « c) D'un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes mentionnées au b sont membres ;
- « d) Lorsque l'installation relève de l'article L. 511-1 du code de l'environnement, d'un représentant de chaque commune dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève ;

« Art. R. 211-10.-Le porteur de projet présente au comité de projet :

« 1° Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;

« 2° En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :

- « a) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- « b) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- « c) Les options de raccordement envisagées ;
- « d) Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.

« Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique. »



Les partenaires

La commune / Sem EnR44



Loireauxence est, depuis le 1^{er} janvier 2016, une commune nouvelle française née de la fusion des communes de Belligné, La Chapelle-Saint-Sauveur, La Rouxière et Varades dans le département de la Loire-Atlantique, en région Pays de la Loire. Depuis 2020, la nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une démarche volontariste de développement durable et de participation citoyenne.

La **SEM EnR44** est une société d'économie mixte, autrefois connue sous le nom de SYDELA Energie 44, dédiée à la transition énergétique en Loire-Atlantique. Des élus locaux en sont les administrateurs. Son rôle dans le projet est de permettre aux collectivités territoriales d'être actrices de la transition énergétique de leur territoire.





Contexte

- **Année 2020** : Souhait de la nouvelle équipe municipale de Loireauxence de faire entendre la voix du territoire en s'appropriant les enjeux techniques, environnementaux et sociaux d'un projet éolien.
- **Mai 2021** : Délibération du Conseil Municipal qui indique la volonté politique de la commune de créer une collaboration active et vigilante entre les porteurs, les citoyens et la collectivité pour le développement de ce parc éolien.
- **Octobre 2021** : Mise en place d'une instance de participation citoyenne (Eolien & Territoire) ouverte à des citoyens de la commune et à des représentants de la société civile. 6 réunions jusqu'à avril 2023 permettent de formaliser un certain nombre de préconisations.
- **Mai 2023** : Délibération du Conseil Municipal qui valide ces préconisations et notamment :
 - La participation de citoyens et de la collectivité à la gouvernance de la future société de Projet pour garantir la prise en compte des intérêts du territoire;
 - La mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur du territoire.
- **Juillet 2025** : Délibération du Conseil Municipal qui valide le protocole d'accord, la convention des chemins pour desservir les éoliennes

Le collectif citoyen

Représenté par la commission ENR de l'association PERICLES créée en février 2024

Avec pour objectifs de favoriser les projets locaux, écologiques et durables, de concilier l'agriculture et le patrimoine naturel, de sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie, à la réduction de déchets et de favoriser les côtés citoyens dans les différents projets d'énergies renouvelables par exemple.



S'assure de respecter la charte "Energie Partagée" :

- un ancrage local
- une finalité non spéculative
- une gouvernance démocratique
- une valeur ajoutée écologique



Pour les citoyens :

- Informe et protège les citoyens
- Accompagne pour devenir investisseur

S'assure des retombées locales en proposant des actions sur le territoire en respectant les objectifs de l'association. Actions financées par un pourcentage du montant des bénéfices du parc.

<https://asso-pericles.fr/>

contact@asso-pericles.fr

Présentation de VALOREM



Fondée en 1994, VALOREM est une des sociétés pionnières dans l'émergence du développement des EnR en France.

VALOREM est un des derniers bureaux d'études producteurs EnR encore indépendant.

2 filiales spécialisées



Développement de projet



Transport,
Construction &
Logistique



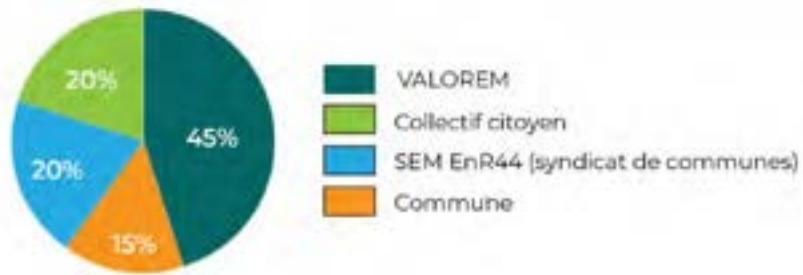
Exploitation &
Maintenance

PHOTOVOLTAÏQUE
HYDROELECTRICITE
MARINE SOLUTIONS





La société de projet (SPV)



En moyenne 1 comité de pilotage (COPIL) par mois depuis 2024 :

- Réunion d'avancement sur le projet
- Discussion sur les problématiques de développement
- Prise de décision sur le projet

Protocole d'accord : en cours de signature

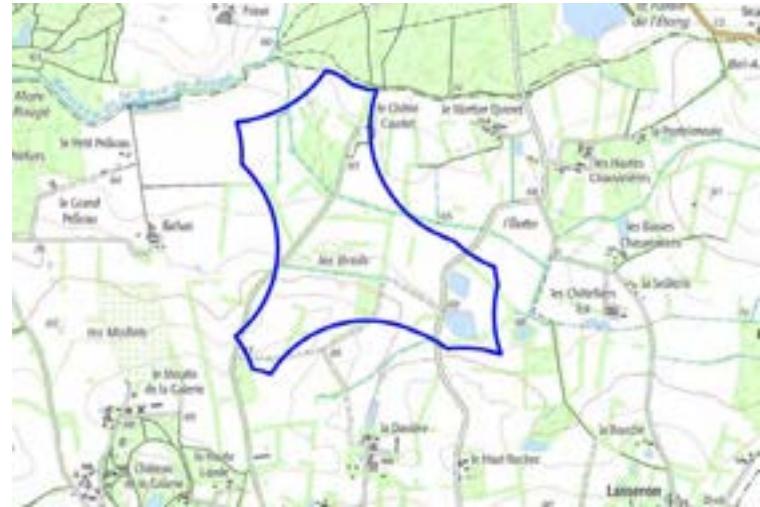
L'ENERGIE D'AGIR



2. LOCALISATION DU PROJET



Présentation du site



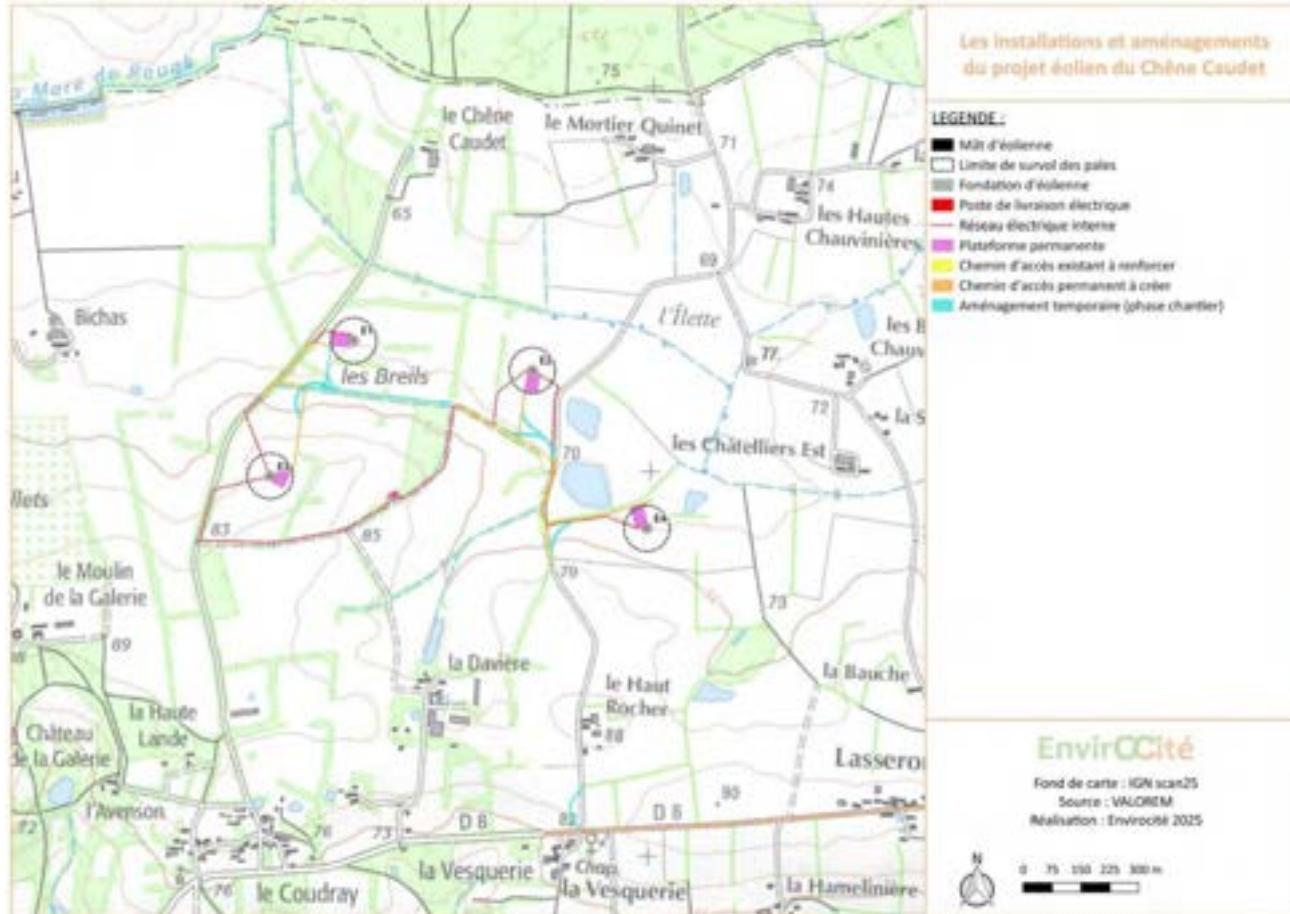
Département : Loire-Atlantique (44)

Commune : Loireauxence

Nom du projet : Lieu-dit « Chêne Caudet »

ZIP sur la commune déléguée de Belligné.

Localisation du projet



Localisation du projet



L'ENERGIE D'AGIR



3. IMPACTS POTENTIELS



Définition de **l'implantation des** éoliennes

Synthèse des sensibilités



La synthèse des enjeux, sensibilités et contraintes de la zone d'implantation potentielle des éoliennes

LEGENDE :

- Zone d'implantation potentielle
- Recul de 500 m à l'habitatoin du Chêne Caudet
- Zone d'exclusion radioélectrique
- Bassin d'eau superficielle (étangs)
- Fossé de rétention
- Zone humide identifiée sur critère pédologique
- Zone boisé présentant un risque inondation
- Sensibilité forte pour la biodiversité en phase exploitation (si distance haies < à 72 m)

Éléments inscrits au PLU :

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de recul / cours d'eau de 15m
- Zone humide inscrite au PLU
- Liaison douce à conserver
- Cours d'eau à protéger
- Haie à protéger



Enjeux/constraints du site :

- Présence d'écoulements d'eau superficiels à préserver
- Présence de mares favorables à la rétention des eaux et à la biodiversité
- Présence de zones humides (ZH)
- Présence de haies bocagères + boisements favorables à la reproduction d'oiseaux, à la chasse des chauves-souris ainsi qu'à la présence d'autres groupes (insectes, reptiles)
- Présence d'étangs favorables à la chasse des chiroptères et à la reproduction des odonates
- Recul réglementaire aux habitations (Chêne Caudet)
- Activité agricole sur la majeure partie des parcelles de la zone du projet
- Présence ponctuelle de parcelles sylvicoles
- Réseau Très Basse Altitude de l'armée (RTBA) qui constraint la hauteur totale des éoliennes à 150 m en bout de pale
- Un faisceau radio au sud-ouest de la zone du projet
- Un EBC répertorié au PLU de Belligné + éléments protégés au PLU de Belligné : ZH, haies, cours d'eau

Variante 1

Thématique	Variante 1 – 6 éoliennes
Milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> Emprises aménagées sur les sols + importantes (6 éoliennes)
Milieu humain	<ul style="list-style-type: none"> Emprise aménagée sur les parcelles agricoles + importantes (6 éoliennes) Concentration des éoliennes sur le nord de la ZIP, enjeux acoustiques plus forts sur le Chêne Caudet.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'impacts sur la flore patrimoniale ni les habitats (parcelles en cultures ou prairie) E3, E5 et E6 en zone sensibilité modérée chiroptères (>136 m des haies) Uniquement E1 en zone humide
	<ul style="list-style-type: none"> E1, E2 et E4 en zone sensibilité forte chiroptères (<72 m des haies) et E1 sensibilité forte pour avifaune
Paysage patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Emprise visuelle importante
Production électrique	<ul style="list-style-type: none"> 6 éoliennes de 4,2 MW soit 25,2 MW



Variante 2



Thématique	Variante 2 – 4 éoliennes
Milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> Emprises aménagées réduites sur les sols (4 éoliennes)
Milieu humain	<ul style="list-style-type: none"> Emprises aménagées réduites sur les parcelles agricoles (4 éoliennes) Concentration des éoliennes sur le nord de la ZIP, enjeux acoustiques plus forts sur le Chêne Caudet et les habitations au nord de la ZIP.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'impacts sur la flore patrimoniale ni les habitats (parcelles en cultures ou prairie) E2 et E3 en zone de sensibilité modérée pour les chiroptères et autre faune E1 en zone humide <ul style="list-style-type: none"> E1 et E4 en zone de sensibilité forte pour les chiroptères (< 72 m) + surplomb des haies E1 zone de sensibilité forte pour l'avifaune
Paysage patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Ligne régulière et proportionnée offrant une bonne lisibilité du parc
Production électrique	<ul style="list-style-type: none"> 4 éoliennes de 4,2 MW soit 16,8 MW



Variante 3

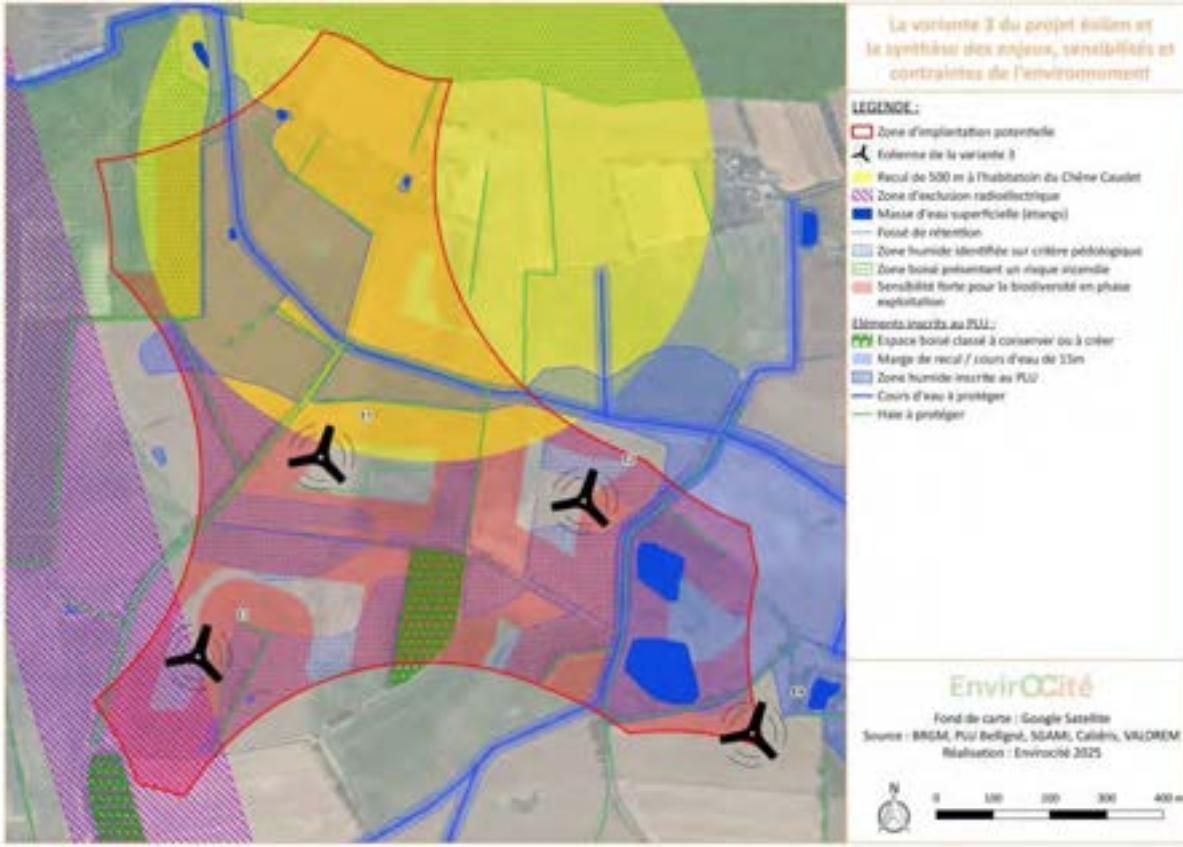
Thématique	Variante 3 – 4 éoliennes
Milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> Emprises aménagées réduites sur les sols (4 éoliennes)
Milieu humain	<ul style="list-style-type: none"> Emprises aménagées réduites sur les parcelles agricoles (4 éoliennes) Espacement des éoliennes, réduction des enjeux acoustiques pour le Chêne Caudet et les habitations au nord de la ZIP
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'impacts sur la flore patrimoniale ni les habitats (parcelles en cultures ou prairie) E1, E2 et E3 en zone de sensibilité modérée pour les chiroptères (>72 m des haies), l'avifaune et autre faune E4 à 71 m d'une haie. Pas d'éolienne en zone humide
Paysage patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en bouquet permettant une bonne lisibilité du parc au regard des photomontages
Production électrique	<ul style="list-style-type: none"> 4 éoliennes de 4,2 MW soit 16,8 MW





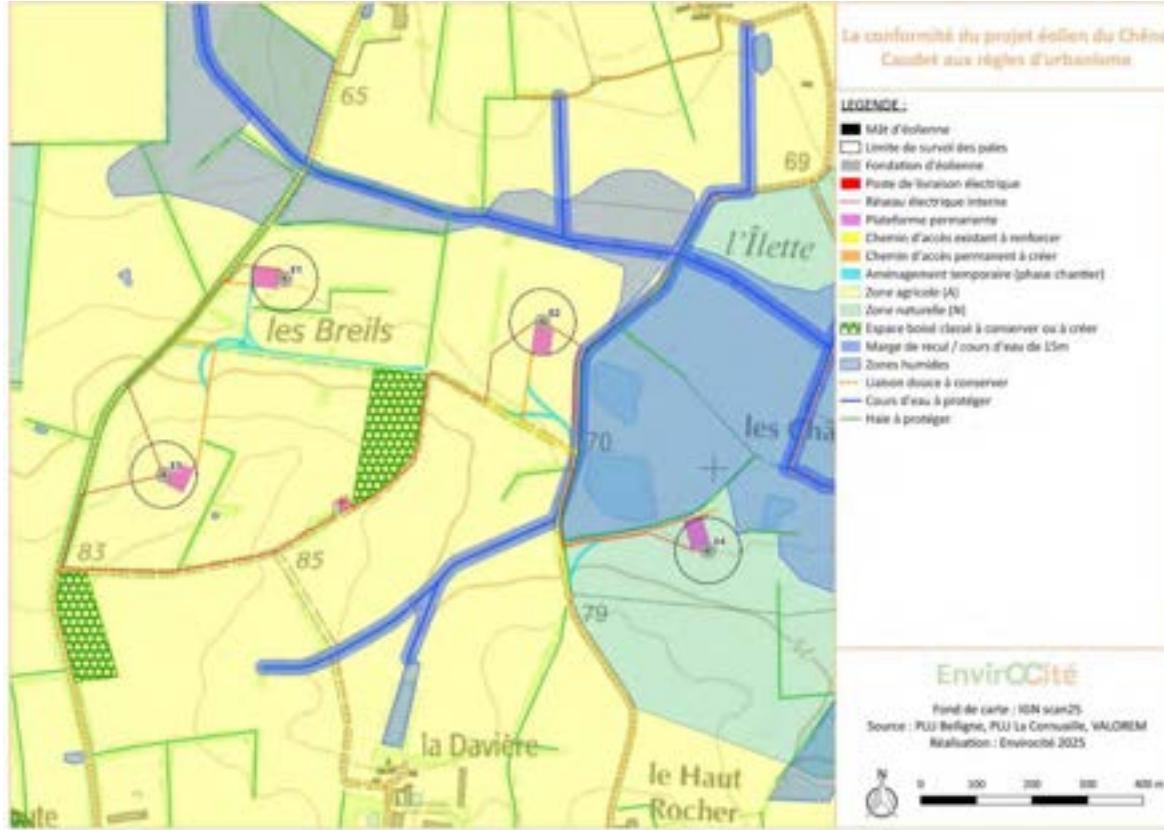
Impacts potentiels

Enjeux du milieu physique & humain



- Recul de 500 m aux habitations
- Zone d'exclusion radio-électrique
- Limitation de la hauteur des éoliennes à 150 m pour respecter les contraintes militaires
- Prise en compte d'une marge de recul par rapport au cours d'eau
- Evitement des EBC
- Prise en compte des haies protégés

Enjeux du milieu physique & humain



Les installations et aménagements du projet éolien se localisent en zones A et N du PLU de Belligné. Elles autorisent les équipements d'intérêt collectifs comme les parcs éoliens sous réserves de conditions cumulatives remplies par le projet du Chêne Caudet. Celui-ci sera donc conforme aux zones A et N du PLU.



Enjeux environnementaux



projet et sensibilités des chiroptères en phase de travaux



projet et sensibilités des chiroptères en phase d'exploitation

Phase du projet	Intitulé de la mesure	Groupes ou espèces justifiant la mesure	Type de mesure
Conception	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès	Tous les taxons	Évitement
Travaux	Coordinateur environnemental de travaux	Tous les taxons	Évitement
Exploitation	Éviter d'attirer la faune vers les éoliennes	Faune	Évitement
Exploitation	Éclairage nocturne du parc compatible avec les chiroptères	Chiroptères	Réduction
Exploitation	Plan d'arrêt des éoliennes pour les chiroptères	Chiroptères (et avifaune)	Réduction
Exploitation	Replantation de haies	Tous les taxons	Réduction
Démantèlement	Remise en état du site	Tous les taxons	Réduction
Exploitation	Gestion écologique des haies autour du parc en faveur des coléoptères saproxyliques et des chiroptères arboricoles	Chiroptères et entomofaune	Accompagnement
Exploitation	Création d'un îlot de sénescence	Tous les taxons	Accompagnement
Exploitation	Installation de gîtes artificiels pour la faune	Chiroptères et herpétofaune	Accompagnement

Enjeux environnementaux



projet et sensibilités de l'avifaune en phase de travaux



projet et sensibilités de l'avifaune en phase d'exploitation

Phase du projet	Intitulé de la mesure	Groupes ou espèces justifiant la mesure	Type de mesure
Conception	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès	Tous les taxons	Évitement
Travaux	Adaptation de la période des travaux sur l'année	Avifaune	Évitement
Travaux	Coordinateur environnemental de travaux	Tous les taxons	Évitement
Exploitation	Éviter d'attirer la faune vers les éoliennes	Faune	Évitement
Exploitation	Plan d'arrêt des éoliennes pour les chiroptères	Chiroptères (et avifaune)	Réduction
Exploitation	Replantation de haies	Tous les taxons	Réduction
Démantèlement	Remise en état du site	Tous les taxons	Réduction
Exploitation	Création de zones humides	Tous les taxons	Compensation
Exploitation	Création d'un îlot de sénescence	Tous les taxons	Accompagnement

Enjeux environnementaux



projet et sensibilités de l'autre faune en phase de travaux



projet et sensibilités des habitats naturels en phase de travaux

Phase du projet	Intitulé de la mesure	Groupes ou espèces justifiant la mesure	Type de mesure
Conception	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès	Tous les taxons	Évitement
Travaux	Coordinateur environnemental de travaux	Tous les taxons	Évitement
Exploitation	Éviter d'attirer la faune vers les éoliennes	Faune	Évitement
Travaux	Diminution de l'attractivité des zones de chantier pour les amphibiens	Amphibiens	Réduction
Travaux	Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens et les reptiles	Amphibiens et Reptiles	Réduction
Exploitation	Replantation de haies	Tous les taxons	Réduction
Démantèlement	Remise en état du site	Tous les taxons	Réduction
Exploitation	Création de zones humides	Tous les taxons	Compensation
Exploitation	Gestion écologique des haies autour du parc en faveur des coléoptères saproxylques et des chiroptères arboricoles	Chiroptères et entomofaune	Accompagnement
Exploitation	Création d'un îlot de sénescence	Tous les taxons	Accompagnement
Exploitation	Installation de gîtes artificiels pour la faune	Chiroptères et herpétofaune	Accompagnement

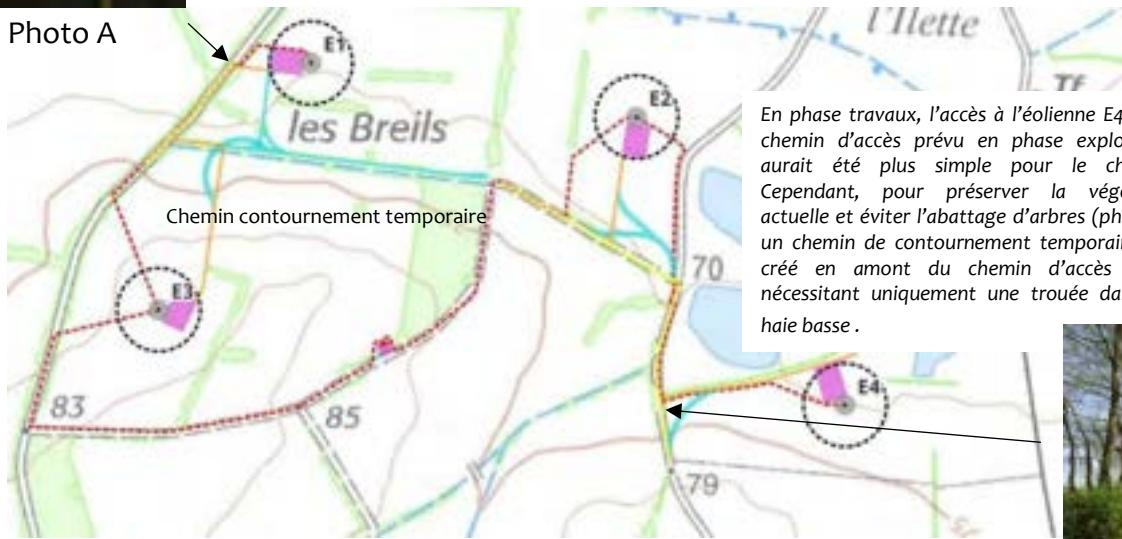


Enjeux environnementaux



En phase travaux, l'accès à l'éolienne E1 par le chemin ouest aurait été plus simple pour le chantier. Cependant, pour préserver la végétation actuelle et éviter l'abattage d'arbres (photo A), un chemin de contournement temporaire sera créé. Celui-ci permettra également de desservir l'éolienne E3 en phase travaux et d'éviter la destruction de haies le long du chemin, à l'ouest de l'éolienne E3.

Photo A



En phase travaux, l'accès à l'éolienne E4 par le chemin d'accès prévu en phase exploitation aurait été plus simple pour le chantier. Cependant, pour préserver la végétation actuelle et éviter l'abattage d'arbres (photo B), un chemin de contournement temporaire sera créé en amont du chemin d'accès à E4, nécessitant uniquement une trouée dans une haie basse.

Photo B

Evitement des haies pour la phase travaux



Visite de site par les équipes de construction VALREA
8 janvier 2025



Enjeux environnementaux

Haies à défricher

Malgré l'évitement réalisé d'un maximum de haies, en phase travaux certaines haies seront défrichées pour permettre l'accès aux sites d'implantation des éoliennes.

Zone d'implantation potentielle	Fondation
Sensibilité des habitats en phase de travaux	Plateforme
Inéterminé	Stockage des pales
Faible	Accès à renforcer
Modérée	Accès à créer
	Accès temporaire
Aménagements	PDL
Mât d'éolienne	Raccordement électrique
Surplomb	Limite de haies à défricher
Inaccessibilité	



Enjeux environnementaux



Enjeux environnementaux



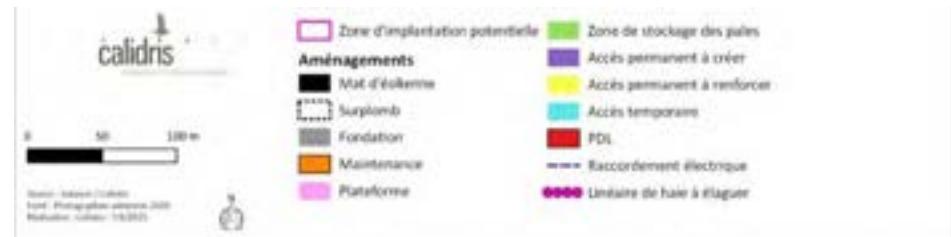
— Ligne de haie à défricher

Enjeux environnementaux



Haies à élaguer

Le renforcement des chemins existants va nécessiter l'élagage de certaines portions de haies, sur une longueur totale de 357 m.





Enjeux environnementaux



Phase du projet	Intitulé de la mesure	Groupes ou espèces justifiant la mesure	Type de mesure
Démantèlement	Remise en état du site	Tous les taxons	Réduction
Exploitation	Création de zones humides	Tous les taxons	Compensation

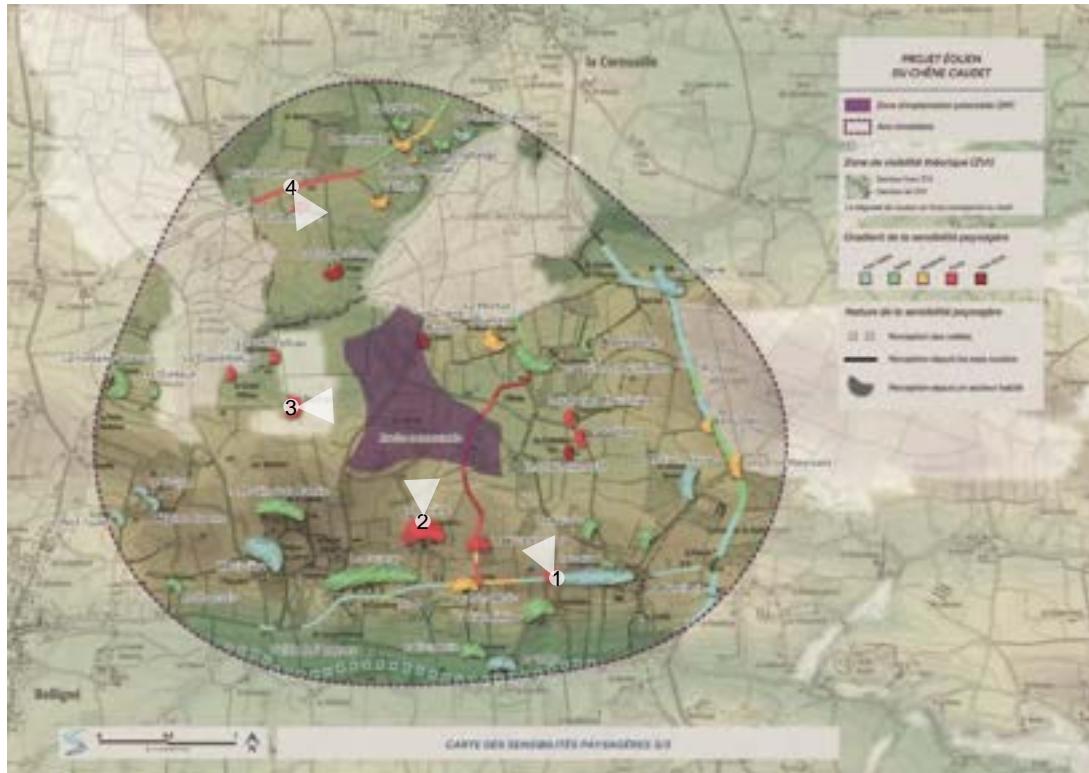
Zone d'implantation potentielle	Accès à renforcer
Aménagements	Accès à créer
Atel d'éoliennes	Accès temporaire
Surplomb	PDL
Maintenance	Raccordement électrique
Foundation	
Plateforme	Zones humides
Stockage des pales	Localisation des zones humides
	Zones humides impactées de manière permanente

**projet et sensibilités des zones humides en
phase de travaux**

Septembre 2025 | Comité de projet - Chêne Caudet

Sensibilités paysagères

Carte de synthèse des sensibilités de l'aire d'étude immédiate (2 à 2,8 km autour de la ZIP)

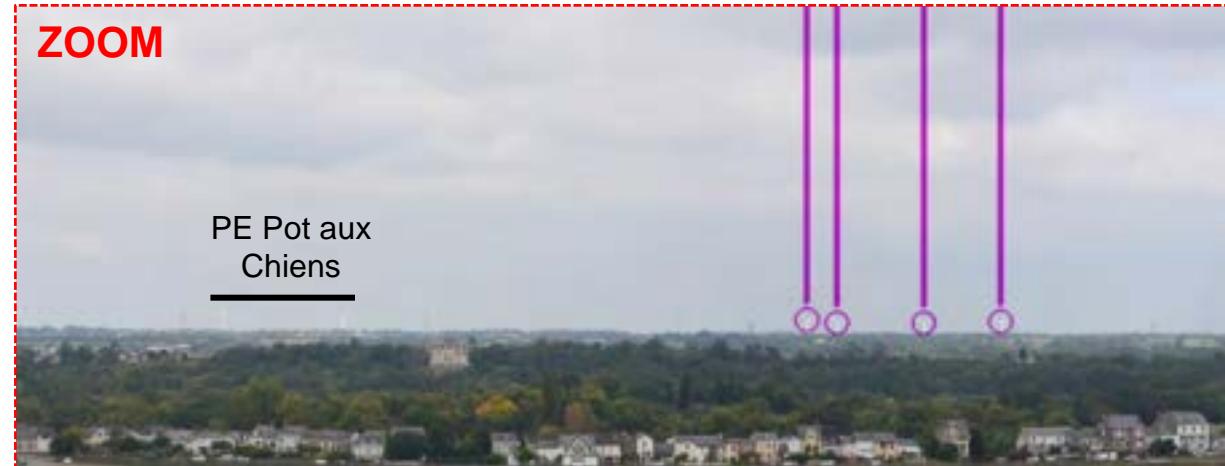
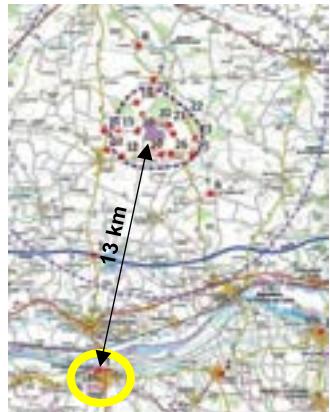


- Absence de monument historique
- Principales sensibilités paysagères à des tronçons de routes communales et des lieux de vie (ou hameaux) entourant la zone du projet

PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'olleme (M3)
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'olleme (M3)
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'olleme (M3)
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'olleme (M3) A : plantations en limite de propriété (M4)
VISIBILITÉ DE COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'olleme (M3)



Vue 1 : Belvédère de St-Florent-le-Vieil



Carte localisation des vues proches :

Choix de présentation des points de vue aux 4 points cardinaux + disposant des principales sensibilités identifiées
= lieux de vie proches

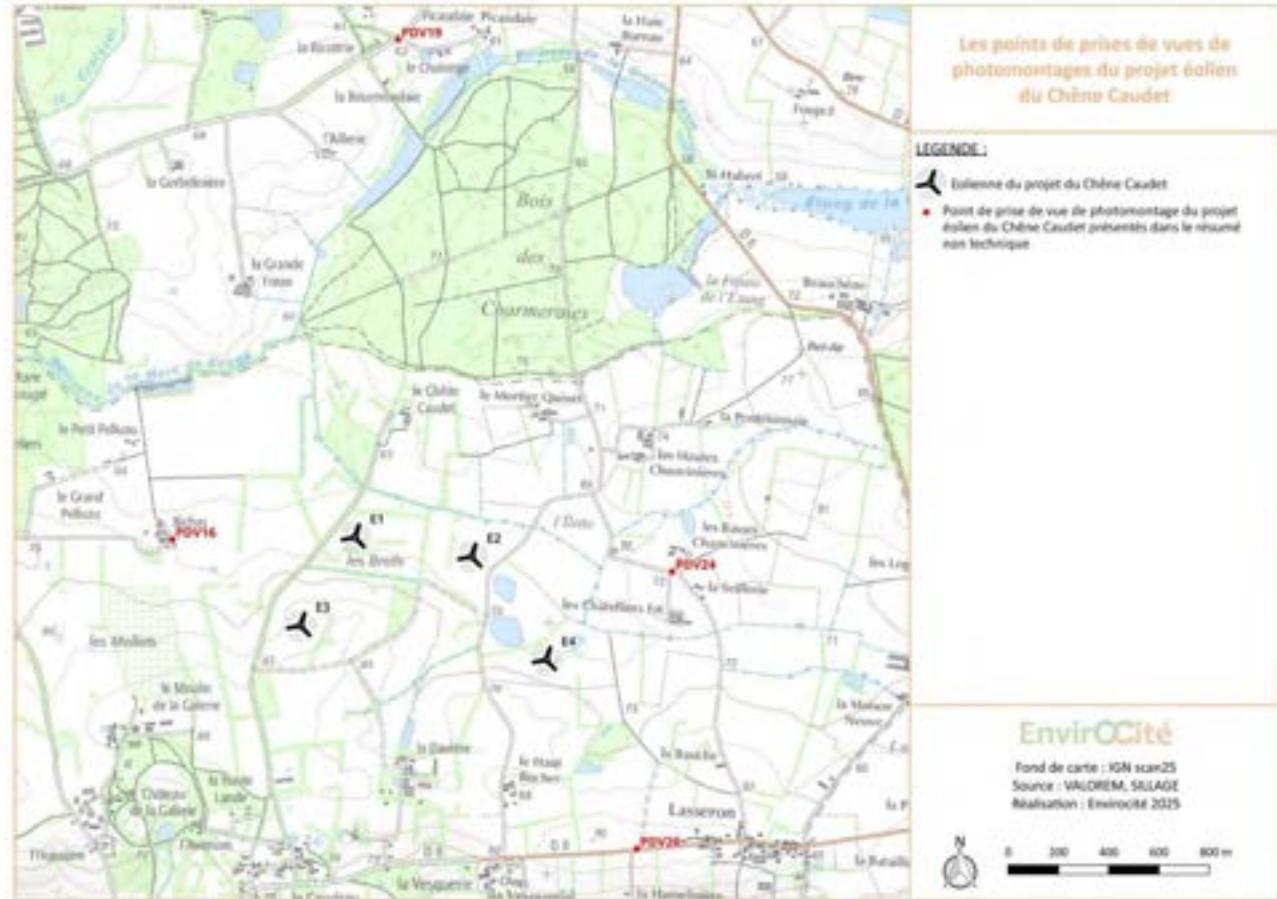




Figure 11 : localisation de la prise de vue.



Photo 50 : prise de vue sur le parc éolien du Chêne Coudet et les autres projets éoliens non construits depuis le hameau de Bichas



Figure 12 : photomontage du parc éolien du Chêne Coudet et des autres projets éoliens non construits depuis le hameau de Bichas (seules deux éoliennes partiellement visibles)



Figure 13 : localisation de la prise de vue.



Photo S1 : prise de vue vers le parc éolien du Chêne Caudet et les autres projets éoliens non construits depuis la route communale entre la Cornouaille et la RD10 au nord du projet.



EMPRISE DU PROJET
(FILTRÉ PAR LA VÉGÉTATION)

Figure 14 : photomontage du parc éolien du Chêne Caudet et des autres projets éoliens non construits depuis la route communale entre la Cornouaille et la RD10 au nord du projet (seules deux éoliennes partiellement visibles).



Figure 15 : localisation de la prise de vue



Photo 32 : prise de vue sans le parc éolien du Chêne Caudet et des autres projets éoliens non construits depuis le hameau des Basses Chauvinières



Figure 16 : photomontage du parc éolien du Chêne Caudet et des autres projets éoliens non construits depuis le hameau des Basses Chauvinières (trois éoliennes visibles, une éolienne masquée par la végétation et le poteau électrique au centre)



Figure 17 : localisation de la prise de vue



Photo S3 : prise de vue sans le parc éolien du Chêne Caudet et les autres projets éoliens non construits depuis la RD8 à la sortie ouest du lieu-dit Lasseron



Figure 18 : photomontage du parc éolien du Chêne Caudet et des autres projets éoliens non construits depuis la RD8 à la sortie ouest du lieu-dit Lasseron (les quatre éoliennes sont visibles)

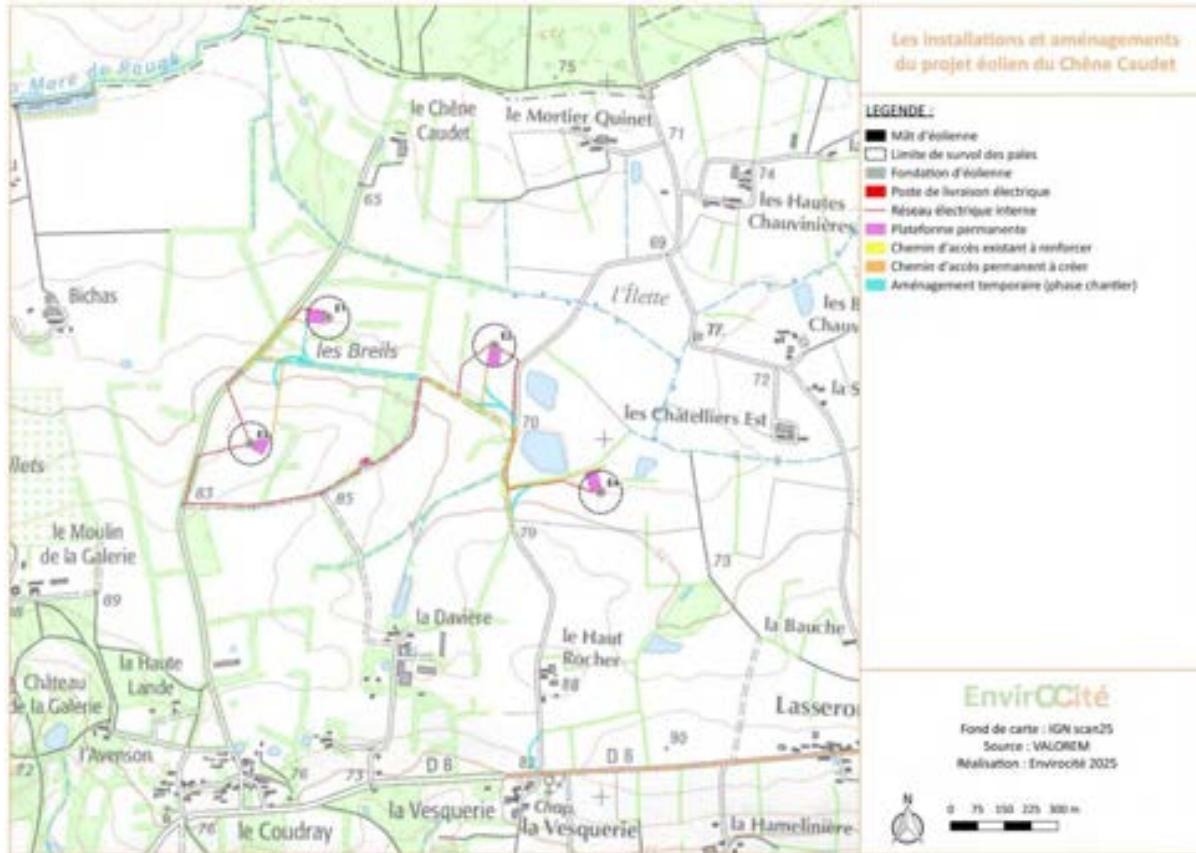
L'ENERGIE D'AGIR



4. OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET



Objectifs et caractéristiques des équipements



Le projet éolien du Chêne Caudet répond à une volonté du territoire de prendre en main le développement de l'énergie éolienne localement.

Il a pour objectif de produire de l'électricité localement à partir de l'énergie mécanique du vent.

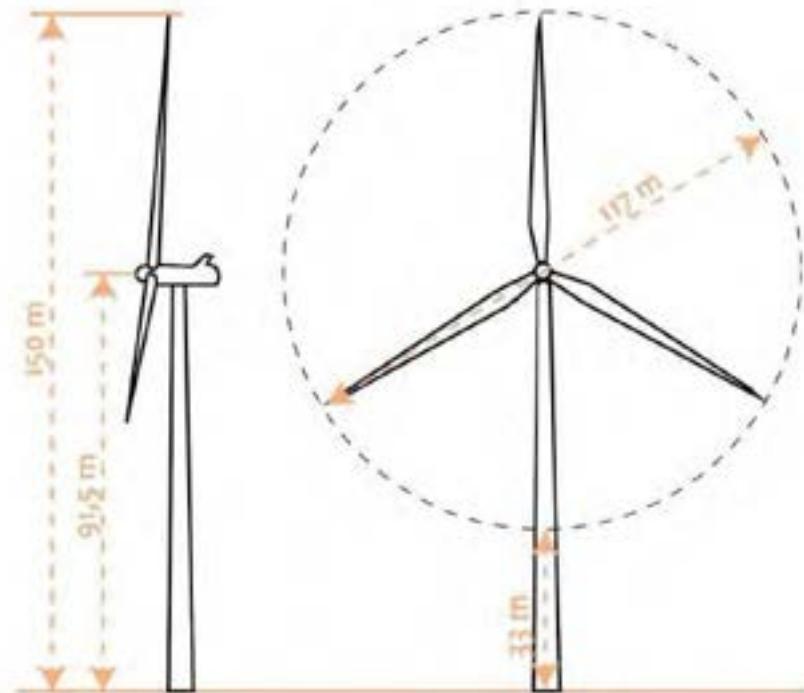


Caractéristiques des équipements

Objectifs du projet

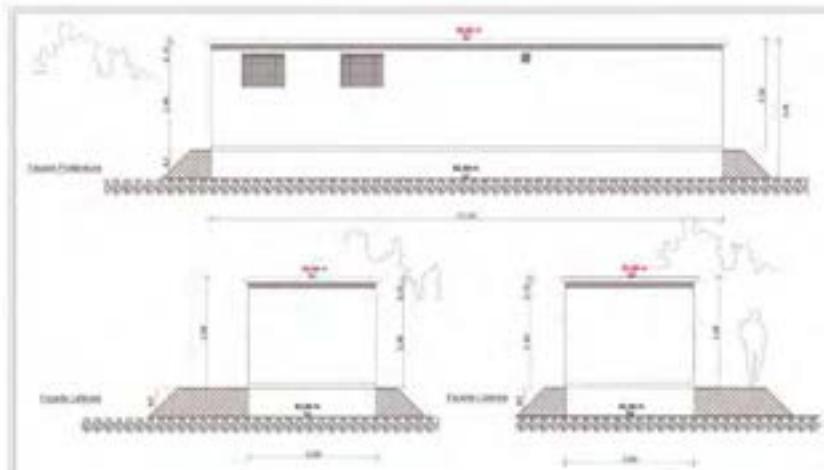
- Réalisation d'un projet composé de 4 éoliennes de 4,2 MW de puissance unitaire maximum, soit 16,8 MW de puissance totale, un poste de livraison. Ce projet est sur la commune de Loireauxence

CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT	
Puissance nominale	4,2 MW
Vitesse de vent au démarrage	3 m/s
Vitesse de production nominale	10 m/s
ROTOR	
Nombre de pales	3
Diamètre du rotor	117 m
MÂT	
Type de mât	Tubulaire
Hauteur en sommet de nacelle maximale	96,5 m
Hauteur au moyeu maximale	91,5 m
Hauteur de garde au sol minimale	33 m
Couleur	Gris RAL 7035



Caractéristiques des équipements

1 poste de livraison d'électricité



L'ENERGIE D'AGIR



5. ENJEUX SOCIO- ÉCONOMIQUES ET COUT PREVISIONNEL

Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel

Emissions de CO₂ Evitées

- Le projet éolien permettra d'éviter chaque année l'émission de 1 055,7 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.
- Sur une durée de vie de 25 ans, ce sont au total 26 390 tonnes de CO₂ qui seront évitées grâce à la production électrique issue du parc éolien par rapport au mix électrique français.
- Le projet permettra une production annuelle de **23 000 MWh**, soit la consommation électrique moyenne d'environ **10 346 personnes par an**^[1]. Elle représente près de **60 %** de la consommation électrique de la commune de Loireauxence évaluée à 39 000 MWh^[2] et environ **5 %** de la consommation électrique de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, évaluée à 478 289 MWh en 2021^[3].
- Le coût de l'investissement global pour un projet éolien de 16,8 MW de puissance installée est de 23 500 000 € .

[1] <https://www.data.gouv.fr/reuses/consommation-par-habitant-et-par-ville-delectricite-en-france/>

[2] <https://terza.fnccr.energiesdemain.org/zaer>

[3] https://data.paysdelaloire.fr/explore/dataset/consommation-annuelle-delectricite-et-gaz-par-epci-et-par-secteur-dactivite/table/?refine.libelle_epci=CC+du+Pays+d%27Ancenis&sort=consor

Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel

Retombées fiscales

Comme toute activité économique implantée sur un territoire, l'éolien génère de la fiscalité locale, sous forme de taxes et d'impôts, payés par la société de projet.

TFBP : taxe foncière sur les propriétés bâties

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

En K€/an	Commune	Cdc	Département	Région	Etat	Total des retombées fiscales
Taxe foncière	7,5	-	3,4	-	0,2	10,9
CFE	-	8,3	-	-	0,2	8,5
IFER	26	65	39	-	3,8	133,8
CVAE	-	1,11	0,94	-	0,1	2,15
Total des retombées fiscales	33,5	74,4	43,34	-	4,3	155,3

NB : 3^{ème} année d'exploitation (abattement de 40% de la Taxe foncière les 2 premières années)

L'ENERGIE D'AGIR



6. CARACTÉRISTIQUES DES EQUIPEMENTS

Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel

Retombées pour le propriétaire

- Signature d'une promesse de bail emphytéotique au début du projet puis d'un bail emphytéotique lorsque le projet est purgé de tout recours.
- Loyer annuel pendant toute la durée de l'exploitation du parc éolien.

Durée d'un bail emphytéotique : TRENTE (30) ans, à compter de l'entrée en vigueur du bail emphytéotique qui sera consenti à la Société. La Société peut proroger unilatéralement ce terme, pour une durée de CINQ (5) années, et ainsi de suite, dans la limite de SIX (6) fois en tout, soit une durée maximum de SOIXANTE (60) ANS.

L'ENERGIE D'AGIR



7. RACCORDEMENT ENVISAGÉ



Raccordement électrique



Postes existants et capacité d'accueil du réseau (au 08/10/2024) :

FREIGNE (12,7 km)

- 10,8 MW de capacité réservée pour les Enr
 - Entre 15 et 75,8 MW de capacité technique
- Le poste dispose d'une capacité d'accueil importante mais pourrait manquer de capacité au moment de raccorder le projet (nombreux projets EnR en cours).

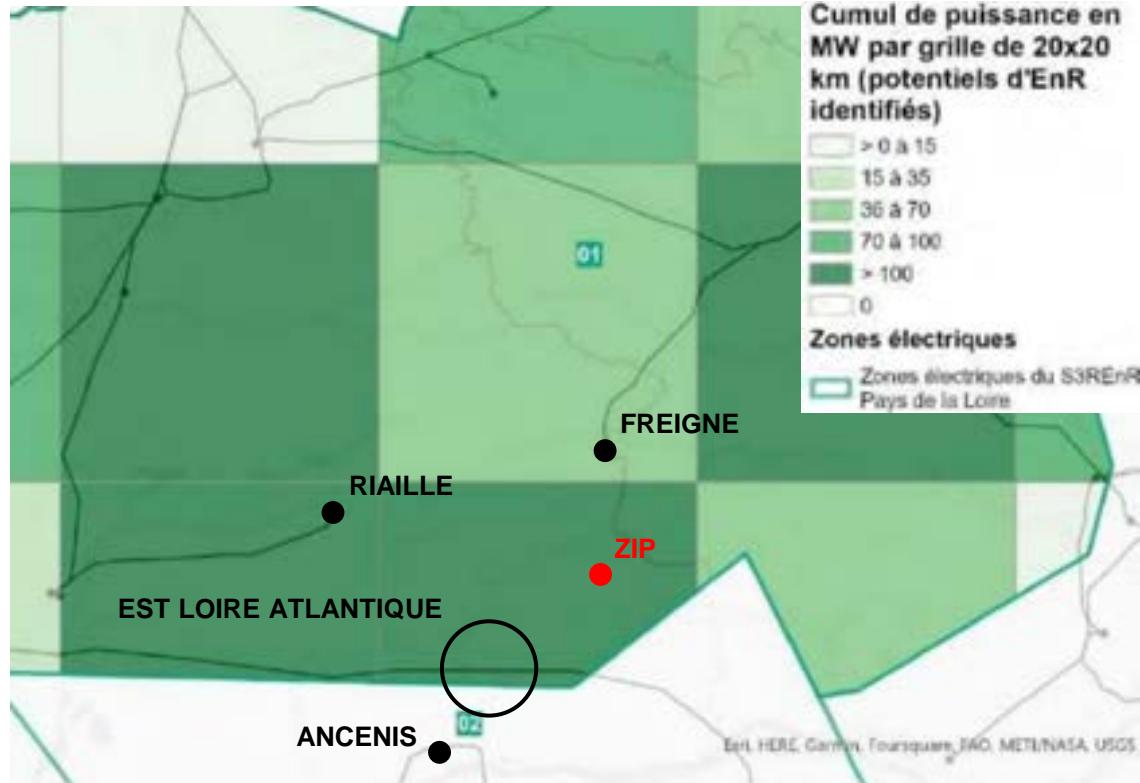


Gisement S3REnR dans la zone

Aménagement prévu au S3REnR Pays-de-la-Loire :

- Crédit du poste source 400/225/20 kV d'EST LOIRE ATLANTIQUE à horizon 2032
- 160 MW de capacité d'accueil prévu (possibilité de monter à 240 MW)
- Situé à environ 12-13 km du projet

=> Raccordement en départ direct sur le futur poste d'EST LOIRE ATLANTIQUE à considérer comme la solution la plus sûre





MERCI DE VOTRE
ATTENTION